

CONTRÔLES D'IDENTITÉ LA MÉTHODE ANGLAISE

PAR FRÉDÉRIC BRILLET - PHOTOS : JOCELYN BAIN HOGG/VII POUR VSD

Alors que Manuel Valls a abandonné cette promesse de François Hollande, la mesure est instituée en Angleterre, et les bobbies ne s'en plaignent pas.



Tolérants à Leicester, Rob Marney et son collègue délivrent des récépissés à des graffeurs qu'ils viennent de surprendre en pleine action. Vu l'état du site, aucune amende ne sera infligée.

“Je ne veux pas que les policiers aient une tracasserie administrative supplémentaire. Ils en ont déjà beaucoup”

Manuel Valls, au sujet des récépissés

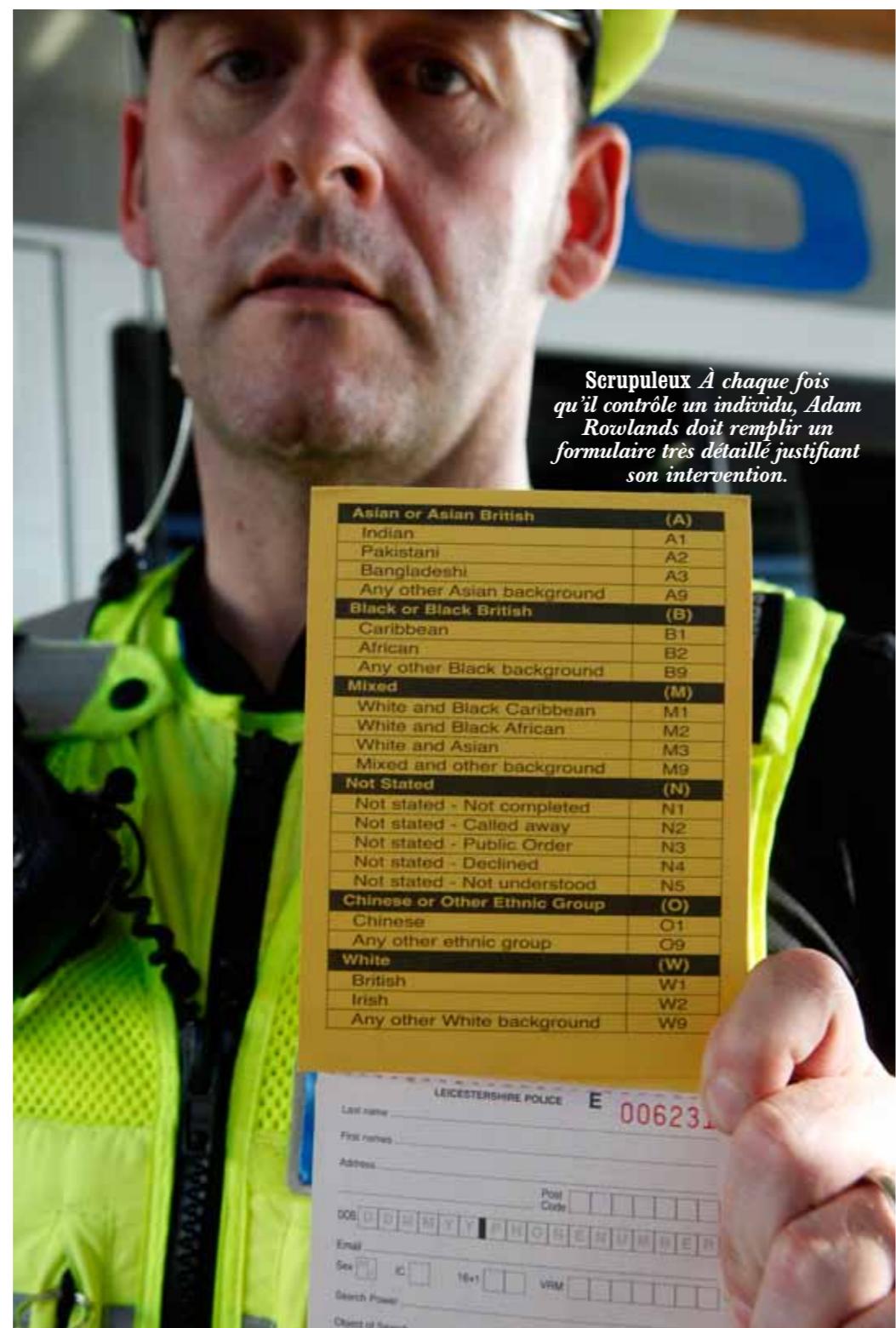


Opposant Le ministre de l'Intérieur français n'a jamais apprécié cette mesure. Il a préféré, pour les policiers, le port du matricule.

C'était le trentième engagement de campagne de François Hollande : « Lutter contre “le délit de faciès” dans les contrôles d'identité. » Sans surprise, la réponse apportée par Manuel Valls, mercredi 17 octobre, se borne à imposer le retour du matricule sur l'uniforme des policiers. Oublié, le récépissé délivré aux citoyens contrôlés, contre lequel le ministre de l'Intérieur s'était déjà prononcé, à l'instar des syndicats de policiers, hostiles à une mesure qui aurait, selon eux, compliqué le travail des agents. Le gouvernement suit la recommandation du Défenseur des droits Dominique Baudis, qui a préconisé de rétablir le port obligatoire du matricule. Cette mesure était tombée progressivement en désuétude avant d'être abandonnée en 1984 « quand on a changé les uniformes », a expliqué Manuel Valls. « Les personnes concernées n'auront pas de preuve qu'elles ont été contrôlées si elles veulent faire un recours. Et on ne saura pas combien de contrôles sont

Une garantie contre le harcèlement policier

faits ni sur quelles catégories », dénonce le collectif Stop le contrôle au faciès, qui aspire au modèle britannique. Car, au Royaume-Uni, le dispositif fonctionne. Pour autant, garantit-il mieux les droits des citoyens ? Adam Rowlands officie à Leicester, une ville ouvrière du centre de l'Angleterre. Comme tous ses collègues du



Scrupuleux À chaque fois qu'il contrôle un individu, Adam Rowlands doit remplir un formulaire très détaillé justifiant son intervention.



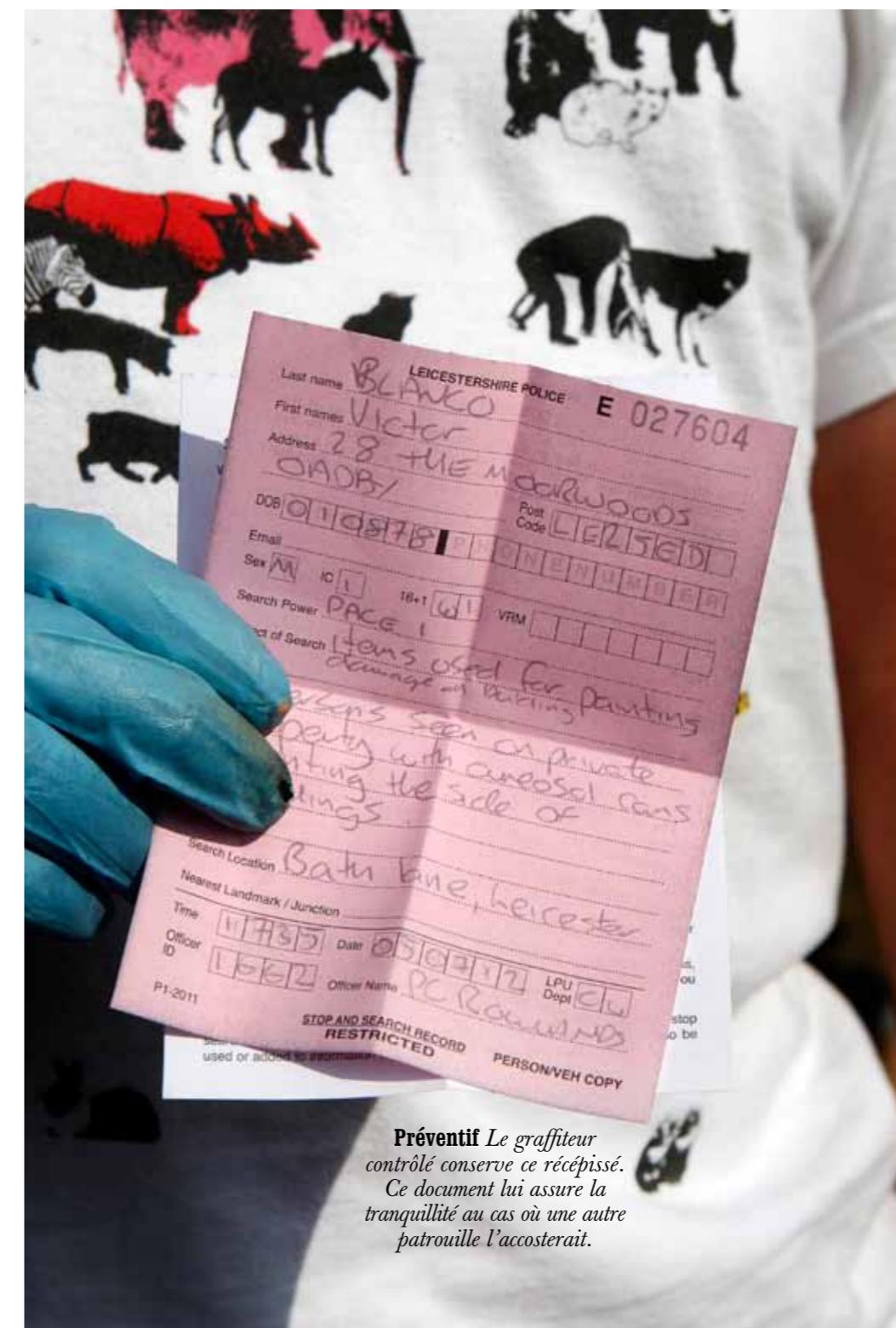
payés, il ne part jamais en patrouille sans son petit calepin jaune : le Stop And Search Record, dans lequel il reporte les contrôles assortis de fouilles auxquels il procède. La page de garde lui rappelle tous les jours que ce type d'intervention

doit se fonder sur des motifs sérieux. « Je ne peux par exemple fouiller un véhicule ou un passant que si je détecte quelque chose de suspect

comme une odeur de cannabis ou si je constate une infraction. Et le fait que la personne a déjà été condamnée ne suffit pas », prévient Adam Rowlands, qui tourne en cet après-midi de juillet avec son collègue Rob Marney.

Au détour d'une zone industrielle désaffectée, l'occasion se présente de mettre

ces principes en application. Deux trentenaires équipés de bombes de peinture viennent de se faire pincer par une autre patrouille alors qu'ils s'apprêtaient à exprimer leur talent sur un mur déjà bien barbouillé. La fouille au corps ne donne rien, l'état du site ne mérite même pas d'infliger une amende ou de confisquer le matériel. Mais qu'importe : les deux flics doivent néanmoins remplir un formulaire détaillé et en remettre une copie aux intéressés, comme le prévoit le règlement. Même si les graffeurs rigolards s'en contrefichent, la remise de ce document se révèle précieuse dans d'autres situations, quand les personnes contrôlées souhaitent contester le bien-fondé de l'opération. « C'est aussi une garantie contre le harcèlement. Si vous avez été contrôlé le matin



Préventif Le graffeur contrôlé conserve ce récépissé. Ce document lui assure la tranquillité au cas où une autre patrouille l'accosterait.

pour rien et qu'une autre patrouille vous accoste dans la journée, vous montrez le récépissé et on vous laisse tranquille », assure Tanzim Suka, un jeune Asiatique qui se fait souvent interroger par les bobbies.

Au nom de la défense des libertés, le Royaume-Uni encadre strictement les interventions de sa police sur la voie publique. Le port de papiers d'identité ? Facultatif. Les vérifications à l'instinct ? Déconseillées, car elles se fondent souvent sur des préjugés inconscients ou des stéréotypes. « Je dis à mes équipes que ce n'est pas parce qu'il y a des hooligans qu'il faut fouiller tous les supporteurs qui chantent dans la rue en portant le maillot de leur équipe », explique Nick Glynn, un officier qui supervise ces opérations dans le comté du Leicestershire.

Et pour se prémunir contre le préjugé racial, supposément le plus délitatoire, la police britannique ne fait pas les choses à moitié. Le formulaire mentionne justement l'appartenance ethnique de chaque personne fouillée, la

nomenclature ne comportant pas moins de seize possibilités (origine antillaise, pakistanaise, chinoise...). Ces données font ensuite l'objet d'un traitement statistique qui permet à la police et à l'opinion de tout savoir : si un bobby multiplie les interpellations sans raison sur une catégorie ou un individu, il devra s'en expliquer face à sa hiérarchie. Rien à voir avec la France, où l'absence de comptes rendus sur ces opérations alimente soupçons et critiques.

L'origine des personnes contrôlées est répertoriée

Au Royaume-Uni, la publication de ces statistiques au niveau local ne reste pas lettre morte. Dans le comté du Leicestershire, des associations communautaires et de défense des droits de l'homme relayées par la presse critiquaient en 2010 des « stop and search » trop nombreux et trop ciblés sur les Noirs, les Indiens ou les Pakistanais. La police a réagi en diminuant de moitié ces opérations. « En étant plus sélectifs, nous sommes plus efficaces. Dix pour cent des fouilles nous amènent à trouver des armes, de la drogue ou des articles volés, contre 4 % auparavant. Nous importunons beaucoup moins les gens pour rien, c'est bon pour notre image », se félicite Nick Glynn. Pour renverser la vapeur, il a fallu multiplier les formations et mettre fin à la politique du chiffre brut : l'appréciation du travail des agents ne se fonde plus sur le nombre de « stop and search » réalisés, mais sur leur réactivité aux appels ou sur la satisfaction des victimes qui ont affaire à eux. Enfin, les bobbies ne se contentent pas de porter sur leur uniforme un numéro d'identification, facilitant les recours en cas d'abus de pouvoir comme c'est envisagé en France. Récemment, ils ont dû rajouter leur prénom et leur nom pour « humaniser » le contact avec la population.

Malgré cette transparence, des points noirs subsistent. D'abord, les chiffres publiés sous-estimeraient la réalité : certains policiers qui opèrent de nuit, en civil, négligeraient de remplir le formulaire pour s'épargner de la paperasse ou par crainte de se faire reprocher leur excès de zèle. Bien que blanc, Mark Davis a été fouillé « des centaines de fois » depuis sa sortie de l'école, à 16 ans. Il est vrai que ce zonard multirécidiviste est impliqué dans toutes sortes de trafics. « La nuit, les flics en civil sortent leurs armes, on se retrouve plaqué les mains au mur et on n'a pas intérêt à moufter. Le récépissé, si je le demande, ils rigolent », raconte cet habitant de Saint Matthews, le quartier chaud de Leicester, où la drogue circule abondamment.

Autre bémol, certains looks et faciès sont encore discriminés. Dans le Leicestershire, les statistiques policières montrent que les Noirs ont cinq fois plus de risques d'être contrôlés que les Blancs, les Asiatiques une fois et demie. Des chiffres à peine meilleurs que ceux de la France et qu'on ne saurait réduire aux préjugés des policiers : des deux côtés de la Manche, ceux-ci se focalisent sur les quartiers populaires peuplés de minorités visibles où l'équation discrimination au travail + chômage + pauvreté = trafic de drogue se vérifie chaque jour. Malgré ces résultats mitigés, les autorités britanniques per-

sévèrent. Le récépissé et le matricule ont le mérite d'inciter les agents à réduire les contrôles inutiles, à l'origine de tensions avec la population.

Et la transparence sur ce sujet sensible vaut mieux que le déni des réalités dans lequel se complait la France au nom de l'égalité républicaine, qui interdit de collecter des informations sur les origines. Quoi qu'il en soit, le port du matricule de ce côté-ci de la Manche sera déjà un premier pas pour mieux garantir les droits. ■